

LISTE IV AU PROTOCOLE A

NORVÈGE

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
<b>04.03</b>	<b>Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.</b>	
	- Yoghourt	
	-- Additionnés de fruits, de noix ou de baies:	
10.2	--- A l'état poudreuse, en granulés ou solide	* + 0,50
10.3	--- Autres	* + 0,50
ex 10.9	-- Autres:	
	--- Aromatisés ou additionnés de cacao	*
ex 90.0	- Autres:	
	-- Aromatisés ou additionnés de cacao	*
	-- Additionnés de fruits, de noix ou de baies:	* + 0,50
<b>07.10</b>	<b>Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés.</b>	
40.9	- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	exempt
<b>07.11</b>	<b>Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.</b>	
	- Autres légumes; mélanges de légumes	
90.2	-- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	exempt
<b>13.02</b>	<b>Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés.</b>	

\* = droits de douane fixe conformément à l'article 2.1 (a) dans ce protocole  
exempt = pas de droits de douane conformément à l'article 2.1 (a) appliqué

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
	- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :	
ex 31.0	-- Agar-agar --- Modifié	exempt
ex 32.0	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés --- Modifié	exempt
ex 39.0	-- Autres --- Modifié	exempt
<b>17.02</b>	<b>Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés.</b>	
50.9	- Fructose chimiquement pur - Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti):	exempt
ex 90.9	-- Autres: --- Maltose chimiquement pure	exempt
<b>17.04</b>	<b>Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc).</b>	*
<b>18.06</b>	<b>Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.</b>	
10.0	- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants - Autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg	*
20.1	-- Glaces en poudres et crèmes en poudres	*

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
20.9	-- Autres - Autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons :	*
31.0	-- Fourrés	*
32.0	-- Non fourrés - Autres	*
90.1	-- Autre chocolat	*
90.2	-- Glaces en poudre et crèmes en poudre	*
90.9	-- Autres préparations alimentaires	*
<b>19.01</b>	<b>Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs.</b>  - Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail:	
10.1	-- Produits des numéros 04.01 - 04.04	* + 0,50
10.9	-- Autres  - Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05:	* + 0,50
20.1	-- En emballages d'un contenu net n'excédant pas 2 kg	*
20.9	-- Autres - Autres:	* + 0,50
90.1	-- Extraits de malt	exempt

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
90.9	-- Autres	* + 0,50
<b>19.02</b>	<p><b>Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé.</b></p> <p>- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées :</p>	
11.0	-- Contenant des oeufs	* + 0,20
19.0	-- Autres - Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	* + 0,20
20.9	-- Autres	*
30.0	- Autres pâtes alimentaires	*
40.0	- Couscous	* + 0,20
<b>19.03</b>	<b>Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.</b>	* + 0,20
<b>19.04</b>	<b>Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage ("corn flakes", par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs.</b> <p>- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage</p>	
10.1	-- Préparations dites <i>corn flakes</i>	*
10.9	-- Autres - Autres: -- Riz précuit sans autres ingrédients ajoutés:	*
90.2	--- Autres que pour l'alimentation des animaux	*

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
90.9	-- Autres	*
<b>19.05</b>	<b>Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires.</b>	
10.0	- Pain croustillant dit "knäckebröt"	* + 10 %
20.0	- Pain d'épices	*
30.0	- Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes	*
40.0	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés - Autres: -- Pizzas (pizzas en portions et produits similaires incluses):	*
90.1	--- Contenant des saucissons, de la viande ou abat comestible	*
90.2	--- Autres, y compris des pâtes de pizzas	*
90.3	-- Autres produits de la boulangerie, pain croustillant, pain viennois ( y compris des bâtons et produits similaires) et biscuits, à l'exclusion des produits du no 1905.3001	*
90.9	-- Autres	*
<b>20.01</b>	<b>Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique.</b> - Autres: -- Légumes:	
90.4	--- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	exempt
<b>20.04</b>	<b>Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06.</b>	

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
	- Pommes de terre:	
	-- Préparation en forme de farines, semoules ou flocons, à base de pommes de terre:	
10.1	--- Contenant 75 % ou plus de pommes de terre	* + 0,20
10.2	--- Autres	* + 0,20
	- Autres légumes et mélanges de légumes:	
90.2	-- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	*
<b>20.05</b>	<b>Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06.</b>	
	- Pommes de terre:	
	-- Préparation en forme de farines, semoules ou flocons, à base de pommes de terre:	
20.1	--- Contenant 75 % ou plus de pommes de terre	* + 0,20
20.2	--- Autres	* + 0,20
80.9	- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	*
<b>20.08</b>	<b>Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs.</b>	
	- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux :	
	-- Arachides	
11.1	--- Beurre d'arachides	exempt
<b>21.01</b>	<b>Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés.</b>	

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
	- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café :	
ex 12.0	-- Préparations à base de café (y compris les concentrés de café)	exempt
	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté :	
ex 20.9	-- Préparations à base de thé ou de maté	exempt
30.0	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	exempt
<b>21.02</b>	<b>Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02); poudres à lever préparées.</b>	
	- Levures vivantes	
10.1	-- Levures de vin	*
10.9	-- Autres	*
	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts:	
20.1	-- Levures pour l'alimentation des animaux	exempt
20.2	-- Autres levures mortes	*
<b>21.03</b>	<b>Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée.</b>	
10.0	- Sauce de soja	exempt
	- "Tomato-ketchup" et autres sauces tomates:	
20.1	-- Tomato-ketchup	*
20.2	-- Autres sauces tomates	*
	- Autres	
90.1	-- Mayonnaise et rémoulades	*

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
90.9	-- Autres: --- Chutney de mangue, liquide --- Autres	* exempt *
<b>21.04</b>	<b>Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées.</b>  - Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés  -- En emballages sous vide:	
10.1	--- Bouillons à base de viande	*
10.2	--- Soupes et potages à base de légumes, même concentrés, ne contenant pas de viande ou extraits de viande	*
10.3	--- Soupes à base de poissons (contenant en poids ou moins 25 % de poissons)	*
10.4	--- Autres  -- Autres:	*  *
10.5	--- Contenant de la viande ou d'extraits de viande	*
10.6	--- Soupes à base de poissons (contenant en poids ou moins 25 % de poissons)	*
10.9	--- Autres	*
<b>21.05</b>	<b>Glaces de consommation, même contenant du cacao.</b>	
00.1	- Contenant du cacao  - Autres:	* + 0,90  *
00.2	-- Contenant de la graisse	* + 1,70
00.3	-- Autres	*
<b>21.06</b>	<b>Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.</b>	



Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
10.0	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées - Autres	*
90.1	-- Préparations composées non alcooliques à la base d'extraits du no 13.02 pour la préparation de boissons	*
90.2	-- Préparations à base de jus de pommes ou jus de cassis pour la préparation de boissons	* + 10 %
90.3	-- Préparations à base d'autre jus pour la préparation de boissons	*
90.4	-- Sucreries et gommes à mâcher, sans sucre -- Autres	* *
90.5	--- Produits substituant de la crème	*
90.6	--- Emulsions grasses et préparations similaires contenant en poids plus de 15 % de matières grasses laitières	* + 25 %
90.9	--- Autres	*
<b>22.02</b>	<b>Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09.</b>	*
<b>22.03</b>	<b>Bières de malt.</b>	*
<b>22.05</b>	<b>Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques.</b>	exempt
<b>22.08</b>	<b>Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses.</b>	
ex 70.0	- Autres: -- Liqueurs, contenant des oeufs ou jaune d'oeuf et/ou du sucre (saccharose ou sucre inverti)	exempt



Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
ex 70.2	-- Sels et esters d'acide palmitique et stéarique: --- Esters de mannitol et esters de sorbitol - Autres:	exempt
ex 90.9	-- Autres: --- Esters de mannitol et esters de sorbitol	exempt
<b>29.16</b>	<b>Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.</b>  - Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
ex 12.0	-- Esters de l'acide acrylique: --- Esters de mannitol et esters de sorbitol	exempt
ex 14.0	-- Esters de l'acide méthacrylique --- Esters de mannitol et esters de sorbitol -- Acides oléique, linoléique ou linoléinique, leurs sels et leurs esters:	exempt
ex 15.2	--- Sels et esters d'acide oléique, linoléique ou lionlénique: ---- Esters de mannitol et esters de sorbitol -- Autres:	exempt
ex 19.9	--- Autres: ---- Esters de mannitol et esters de sorbitol	exempt
<b>29.17</b>	<b>Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.</b>  - Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
	-- Autres	
ex 19.1	--- Acide itaconique et ses sels	exempt
ex 19.9	--- Esters d'acide itaconique	exempt
<b>29.18</b>	<b>Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.</b>	
	- Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	-- Acide lactique, ses sels et ses esters:	
11.1	--- Acide lactique et ses sels	exempt
11.2	--- Esters d'acide lactique	exempt
14.0	-- Acide citrique	exempt
	-- Sels et esters de l'acide citrique	
15.1	--- Sels	exempt
15.2	---- Esters	exempt
	-- Autres	
	--- Acide glycerique, acide glycolique, acide saccharique, acide isosaccharique, acide heptasaccharique, ses sels et esters:	
ex 19.1	---- Acides et sels	exempt
ex 19.9	---- Esters	exempt
<b>29.32</b>	<b>Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement.</b>	
	- Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé :	
ex 19.0	-- Autres:	

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
	--- Composés de mannitol et sorbitol anhydre, à l'exclusion de maltol et isomaltol	exempt
ex 99.0	- Autres:	
	-- Méthylglucosides	exempt
	-- Composés de mannitol et sorbitol anhydre, à l'exclusion de maltol et isomaltol	exempt
<b>29.40</b>	<b>Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n°s 29.37, 29.38 ou 29.39.</b>	
ex 00.0	- Autres que rhamnose, raffinose et mannose	exempt
<b>29.41</b>	<b>Antibiotiques.</b>	
10.0	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	exempt
<b>30.01</b>	<b>Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs.</b>	
ex 90.0	- Autres:	
	-- Héparine et ses sels	exempt
<b>35.01</b>	<b>Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine.</b>	
10.0	- Caséines	*
	- Autres:	
90.1	-- Caséinates et autres dérivés des caséines	*
90.2	-- Colles de caséines	exempt

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
<b>35.05</b>	<b>Dextrine et autres amidons et féculés modifiés (les amidons et féculés pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés.</b>	
10.0	- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés	*
20.0	- Colles	exempt
<b>35.06</b>	<b>Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.</b>	
ex 10.0	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	
	-- A base d'émulsions de silicates de sodium	exempt
	- Autres :	
ex 99.0	-- Autres	
	-- A base d'émulsions de silicates de sodium ou d'émulsion de résine	exempt
<b>35.07</b>	<b>Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs.</b>	
ex 90.0	- Autres:	
	-- Enzymes préparées contenant des aliments	exempt
<b>38.09</b>	<b>Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs.</b>	
10.0	- A base de matières amylacées	exempt
	- Autres :	

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
ex 91.0	-- Des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires: --- Contenant des amidons ou des produits dérivés de l'amidon	exempt
ex 92.0	-- Des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires --- Contenant des amidons ou des produits dérivés de l'amidon	exempt
ex 93.0	-- Des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires --- Contenant des amidons ou des produits dérivés de l'amidon	exempt
<b>38.23</b>	<b>Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels.</b> - Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage : -- Tall acides gras : 13.1 --- Pour l'alimentation des animaux 13.9 --- Autres	exempt
<b>38.24</b>	<b>Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs; produits résiduaux des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs.</b> ex 10.0 - Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie -- A base de résines synthétiques 60.0 - Sorbitol autre que celui du n° 2905.44 ex 90.0 - Autres : -- Produits de craquage de sorbitol	exempt

Code du S.H.	Description des produits	Droits de douane NOK /kg % ad valorem
<p><b>39.11</b></p> <p>ex 10.0</p> <p>ex 90.9</p>	<p><b>Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.</b></p> <p>- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes</p> <p>-- Adhésives à base d'émulsions de résines</p> <p>- Autres :</p> <p>-- Autres :</p> <p>--- Adhésives à base d'émulsions de résines</p>	<p>exempt</p> <p>exempt</p>
<p><b>39.13</b></p> <p>90.0</p>	<p><b>Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.</b></p> <p>- Autres</p>	<p>exempt</p>